

*Metz.*

Nonobstant l'empressement du Conseil d'Etat à casser tous les Réglemens des Jurisdiccions, qui tendoient à arrêter la circulation des grains, le Parlement de *Metz* a rendu le 9. Octobre un Arrêt qui ordonne un sursis de deux mois à toute traite & sortie de toute espèce de grains du crû de la Province, achetés par des particuliers sans des ordres exprès de Sa Majesté; oblige les Marchands à des déclarations qui ne permettent ni d'attendre des secours d'ailleurs, ni d'y en porter: défend à toute personne de brasser de la bière avec de l'orge ou autres grains: défend aux Amidoniers de fabriquer de la poudre & de l'amidon. En un mot, jamais dans les plus grandes calamités le régime prohibitif ne fut porté plus loin, quoiqu'aboli par les Loix de 1763 & 1764.

*Douay.*

Quant à cette affaire de la sortie des bleds, à la rareté de la dentée qui s'en est suivie dans le ressort du Parlement de *Douay*, ce Parlement en a pris connoissance, & a fait à cet égard un réglemeut si sage, qu'il a été adopté par la Cour, & que le Conseil l'a pris pour la baze de celui qu'il a communiqué à toutes les Cours pour y être enrégistré. Le Parlement de *Douay* a reçu aussi de la part de celui de *Rennes* l'expédition de la procédure concernant Mr. le Duc d'Aiguillon; mais il n'a rien fait à cet égard, & il n'y a point d'apparence qu'il y fasse rien, plus réservé ainsi que les autres Parlemens sur l'affaire de ce grand procès, fini par les coups de l'autorité Royale.

*Fontaine-bleau.*

Le Camp brillant des troupes du Roi, formé à *Samoré* près de *Fontainebleau*, est fini. Sa Maj. en a été très-contente: aussi a-t-elle fait des dons en quantité & diverses graces aux Officiers qui